



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Site d'enseignement de Marcelin – résultats du concours d'architecture et d'ingénierie

Nouvelle salle de sport double à Marcelin: un signal fort, un projet en symbiose avec l'ensemble existant

Le jury du concours d'architecture et d'ingénierie pour la nouvelle salle de sport double sur le site d'enseignement de Marcelin à Morges s'est déterminé en faveur du projet du bureau jurassien Comamala Ismail Architectes. La conseillère d'Etat en charge de l'enseignement postobligatoire, le conseiller d'Etat en charge des constructions de l'Etat et l'architecte cantonal ont procédé ce matin sur place à la remise des prix et présenté officiellement le projet lauréat. Devisé «Sabot de Vénus», ce projet est conçu comme un trait d'union et un lieu de vie au centre des bâtiments existants. Sa réalisation d'ici fin 2023 contribuera à redonner au sport sa juste place dans le cursus de formation postobligatoire.

L'implantation sur le plateau de Marcelin du Gymnase et du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) a fait l'objet d'un concours d'architecture en 1995. Lors de la réalisation de ce complexe, mis en service en 2002 et 2003, seule une partie des infrastructures sportives a été construite. Pour des raisons budgétaires, une salle de sport double qui faisait partie intégrante du programme initial a été reportée à une étape ultérieure.

Avec une croissance démographique considérable et un attrait grandissant pour les formations gymnasiales ou duales, le manque d'infrastructures sportives est important au niveau de l'enseignement postobligatoire vaudois. Dans de nombreuses écoles professionnelles mais aussi dans les gymnases, le nombre d'heures de sport disponibles est inférieur aux besoins des jeunes et aux exigences fédérales.

Le déficit d'équipements sportifs a été réétudié et le projet de salle de sport double réactivé. L'objectif d'un nouveau concours était d'apporter une suite à l'ouvrage original et d'anticiper son évolution. Le périmètre de la future salle a été transféré de l'Ancienne menuiserie désormais protégée au cœur du site, à la place de l'internat,

vacant et sans intérêt architectural, qui sera démolie. Il s'agissait de définir ainsi une nouvelle centralité, de proposer un espace polyvalent réunissant les différentes institutions et intégrant les bâtiments existants.

La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a lancé le 18 septembre 2020 un concours d'architecture et d'ingénierie en procédure ouverte selon le règlement SIA 142. Présidé par l'architecte cantonal Emmanuel Ventura, le jury a examiné en janvier les 27 projets anonymes rendus, dont 21 provenant de Suisse, quatre de France, un d'Espagne et un du Portugal. Au terme de la procédure, il a proposé comme lauréat le projet «Sabot de Vénus» du bureau Comamala Ismail Architectes de Delémont, associé aux ingénieurs Muttoni et Fernandez à Ecublens ainsi que Amstein et Walthert à Lausanne.

Le projet lauréat se compose d'une vaste esplanade en plan incliné, qui relie les différents niveaux dans la continuité, permettant une grande fluidité des parcours piétonniers. Elle est flanquée de deux patios qui dialoguent avec le jardin voisin et se prolonge à l'est par un volume émergent à la géométrie simple et basse. Véritable pivot entre les constructions historiques (Agrilogie) et celles plus récentes, le nouveau bâtiment délimite clairement les espaces extérieurs. Sa toiture d'inspiration brutaliste paraît à la fois compacte et flottante au-dessus des quatre façades transparentes, qui dégagent des perspectives à travers l'édifice.

Sous cette structure, la nouvelle salle de sport semble creusée dans l'épaisseur minérale de l'esplanade, qui lui offre un large accès au niveau supérieur et un grand dégagement visuel. L'abondante luminosité naturelle met en valeur le soin apporté aux menuiseries intérieures. En prise directe avec la salle double, le rez inférieur s'étend sous l'esplanade. Son plan aux alignements rigoureux complète logiquement les aménagements préexistants à ce niveau, facilitant la distribution des locaux et l'orientation des utilisateurs. Le programme complémentaire (une salle polyvalente et deux salles de théorie notamment) s'articule judicieusement autour des deux patios qui apportent lumière et accès extérieurs.

Le jury a salué la bonne compréhension du fonctionnement du site de Marcelin, dont les qualités sont bien assimilées et réinterprétées dans le respect des principes durables. Il a apprécié particulièrement «la force du parti architectural, la précision de l'insertion du projet dans la structure actuelle et la finesse de son intégration au bâti existant».

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) se réjouit pour sa part de la réalisation d'une salle double supplémentaire sur le site de Marcelin. Il relève que l'ensemble des élèves du Gymnase et des apprentis du CEPM pourra bénéficier ainsi d'infrastructures sportives en qualité et en nombre suffisant. Devisée provisoirement à 10,7 millions de francs, la construction devrait débuter en automne 2022 pour une mise en service prévue à la fin 2023.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 février 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

LIENS

[Télécharger des images HD et la plaquette du projet gagnant \(validité 1 année depuis la date de la conférence de presse\)](#)

[Tous les concours d'architecture du canton et réalisations de 1974 à nos jours](#)

TÉLÉCHARGEMENTS